SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/12-579-156 du 26/11/2012

PRIX DE L'EDUCATION 2013 DE L'ACADEMIE DES SPORTS

Référence : Note de service DGESCO B3-4 n° 2012-112 du 12 /07/2012 (cf. BO n° 34 du 20 septembre 2012)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées et lycées professionnels publics et

privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Fondé en 1975 par l'Académie des sports, et placé sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale, le Prix de l'Education a pour but de **récompenser** annuellement, dans chaque académie, **un ou une** élève qui, au-delà de ses **performances scolaires et sportives** a témoigné de réelles **capacités d'initiative et d'engagement à tous les niveaux (scolaire, sportif et social) aussi bien dans le cadre de son lycée que hors établissement**.

Il est ouvert aux élèves des classes de première des lycées d'enseignement général et technologique, des classes de première année de baccalauréat professionnel (Bac pro) ou de brevet de technicien (BT), des classes de terminale de brevet d'études professionnelles (BEP) ou de certificat d'aptitude professionnelle (CAP), dans les lycées professionnels

Les modalités de candidature au Prix de l'Education sont les suivantes :

les candidatures sont proposées par les chefs d'établissement. Les dossiers de candidatures, téléchargeables sur la page suivante : http://www.eduscol.education.fr/prixeducation (les dossiers remplis de façon manuscrite ne seront plus acceptés) seront adressés directement au Rectorat - Service Vie Scolaire, avant le 03 mai 2013. Ils comporteront les éléments d'évaluation ci-après :

- renseignements utiles sur le candidat (état civil, situation de famille, etc.)
- profil de l'élève : valeur scolaire et valeur sportive de l'élève, discipline sportive pratiquée, personnalité, action, engagement.
- avis détaillé du chef d'établissement.

Le jury académique se réunira courant mai.

Le prix académique : un **chèque** d'un montant de **1000 euros** permettra au lauréat de réaliser un voyage européen de son choix et dont il aura à rendre compte à son issue.

Depuis 1987, **un Prix national de l'éducation** récompense également deux élèves choisis parmi les lauréats académiques du Prix de l'éducation. (un par filière d'enseignement)

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités